

Club du Bouledogue Français

Agréé par le Ministère de l'Agriculture - Affilié à la Société Centrale Canine

37^e EXPOSITION NATIONALE D'ÉLEVAGE LE BLANC (36)

Sous l'égide de l'Association Canine Territoriale Centre Val de Loire



Avec attribution du C.A.C.S. de la SCC
Comptant pour le titre de Champion de France
Qualificatif pour le Concours général Agricole 2026

En partenariat avec



Dimanche 4 mai 2025

L'exposition se tiendra précisément
en intérieur

Parc des Expositions
4 Boulevard Mangin de Beauvais
36300 LE BLANC
Coordonnées GPS :
46.6306071728751, 1.0639399645237315

Règlement applicable à cette exposition

En s'inscrivant, l'exposant s'engage à le respecter et a compris qu'en cas de non respect, il pourra être exclu de la manifestation, sans autre avertissement préalable

Conditions sanitaires demandées

- Les chiens présents doivent être correctement vaccinés, exempts de maladies ou de blessures, carnet de santé et carte ICAD à présenter à l'arrivée .

Les exposants peuvent passer une publicité
pour leur élevage, leur étalon,
leur entreprise en lien avec le chien,
**tarif 50 euros pour une page format A5,
à envoyer prête à publier**

CODE VESTIMENTAIRE

Chic en noir et blanc, avec des baskets !

Si vous souhaitez offrir un prix spécial,
merci de contacter directement la trésorière : 06 17 20 44 46

Pour tous renseignements

il convient de s'adresser à la Trésorière
• par téléphone au 06 17 20 44 46
• ou par courriel sur cathy1358@free.fr

Inscription en ligne sur le site de CEDIA
mais l'inscription par courrier postal avec
chèque à l'ordre du CBF est acceptée.

**1^{er} tarif applicable jusqu'au 13 avril
(cachet de la poste faisant foi)**

**CLÔTURE DES ENGAGEMENTS :
20 avril 2025
(il n'y aura pas de prolongation)**

Programme

8h00 : entrée des chiens - contrôle vétérinaire
Café et viennoiserie offerts aux exposants
A partir de 9h00 début des jugements
13H00 à 14h00 Pause déjeuner
Apéritif offert par le CBF
Repas servi par un restaurateur local
(le coupon de réservation sera envoyé par la Trésorière au fur et à mesure de la réception des engagements)
Défilé et désignation de la tenue la plus originale,
conforme au code vestimentaire

14H30 : RING D'HONNEUR

- Défilé des 4 premiers classés ayant obtenu le qualificatif Excellent ou Très Bon
- Désignation des meilleurs baby M et F, puppy M et F, Champions M et F
- Désignation par les juges officiant de leurs CACS jeune et CACS vétéran CACS adultes par robe et sexe
- Désignation par le jury des meilleurs mâles et meilleures femelles
- Désignation par la Présidence du Jury du BOB et du BOS
- Classement par le jury des PAIRES, COUPLES, LOTS AFFIXE et LOTS REPRODUCTEURS

Référent BEA : Mme FERREIRA

Juges invités

M. SALLET, mâles, toutes robes, toutes classes
et Président du jury
M. VILANOVA, femelles, toutes robes, toutes classes
Mme WAGET, juge suppléant

Tarifs d'engagement

	1 ^{er} tarif	2 ^e tarif
• pour les classes jeune, intermédiaire, ouverte, vétéran, champion		
1 ^{er} chien	40 €	50 €
2 ^e chien	30 €	40 €
chiens suivants (chacun)	20 €	30 €
- 10% pour les adhérents à jour de cotisation au moment de l'engagement sur Cédia		
• Baby, Puppy (chacun que le chien soit seul engagé ou accompagne un autre chien engagé)	20 €	30 €
- 10% pour les adhérents à jour de cotisation au moment de l'engagement sur Cédia		
catalogue papier couleurs en souvenir, à réserver avec l'engagement		5 €
catalogue officiel digital gratuit		
Aucun chien non déclaré à la DDPP ne sera admis dans l'exposition Chien ne concourant pas, accompagnant ou non un chien engagé à la NE :		10 €
Confirmations et inscriptions des PAIRES, COUPLES, LOTS AFFIXE et LOTS REPRODUCTEURS : gratuit		

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES EXPOSITIONS CANINES

L'Exposition se tiendra au Blanc le 4 mai 2025.

ARRIVÉE ET JUGEMENT - Entrée des chiens 1 heure avant l'heure de jugement.

SORTIE DES CHIENS - Départ des chiens après le jugement pour les sujets non sélectionnés pour le ring d'honneur

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : le nom, l'adresse de l'élevage, les principales récompenses obtenues par l'élevage, l'annonce des portées à vendre. Un seul panneau par cage est autorisé. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

TOILETTAGE - Les chiens doivent arriver toilettés lors de l'exposition. Ne seront plus acceptés que les "coups de brosse" de finition. L'usage de la laque et de tout produit de maquillage permettant de modifier la texture naturelle et la couleur naturelle du poil est strictement interdit dans l'enceinte de l'exposition.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le service vétérinaire sera assuré par un Docteur vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau
- des chiens aveugles ou estropiés
- des chiens dangereux
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits.

La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULLATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendante de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas encaissés et le chèque sera retourné à l'émetteur.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines. Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date des engagements ;
 - les engagements « au poteau » le jour de l'exposition ;
 - toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite de la classe de Lot d'Élevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.
- L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1^{er} chien est indiqué catalogue compris (voir feuille d'engagement). Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé la semaine précédant l'exposition, la carte d'exposant qui devra être présentée à l'entrée.

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS :

ATTENTION : Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la feuille d'engagement sera inscrit d'office suivant son âge.

Classes individuelles :

CLASSE INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois le jour de l'ouverture de l'exposition.

CLASSE OUVERTE - Pour les chiens âgés de 15 mois le jour de l'ouverture de l'exposition.

CLASSE CHAMPION - Réserve exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la FCI et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation), âgés d'au moins 15 mois le jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

CLASSE JEUNE - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois le jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif EXCELLENT et non au CACS. Le 1^{er} excellent peut obtenir le CACS-J.

CLASSE PUPPY - Pour tous chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

CLASSE CHIOT - Pour tous chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.

CLASSE VÉTÉRAN - Pour tous chiens ayant l'âge minimum de 8 ans le jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS. Le 1^{er} excellent peut obtenir le CACS-V.

Autres Classes :

Pour être inscrit dans ces classes, le chien doit également concourir, à titre individuel, dans l'une des classes obligatoires.

- **Classe des couples** : un mâle et une femelle de la même race et de la même variété, appartenant au même propriétaire.
- **Classe des paires** : deux chiens de même sexe, de la même race et de la même variété, appartenant au même propriétaire.
- **Classe d'Affixe** : un minimum de trois et un maximum de cinq sujets de la même race et même variété, quel que soit leur sexe, élevés par la même personne (du même affixe) même si cette dernière n'en est pas la propriétaire.
- **Classe de Reproducteurs** : un mâle ou une femelle accompagné au minimum de trois et au maximum de cinq de ses descendants au premier degré (à savoir Fils ou Filles)

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - par carte bancaire sur le site <https://www.cedia.fr> ou par chèque bancaire.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS - 1^{re} clôture le 4 avril 2025. La clôture définitive des engagements (avec majoration des tarifs) est fixée au 20 avril 2025.

REFUS OU EXCLUSIONS

- des engagements : la société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser sous déduction de 10 % du montant pour frais de secrétariat, même après les avoir acceptés ;
- des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) :
 - ceux refusés par le service vétérinaire ;
 - ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés ;
 - ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite ;
 - ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring, et si besoin, d'un interprète. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

Un juge défaillant peut être remplacé par un suppléant ou tout autre juge qualifié pour la même race **C.A.C.S.** - Le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classé "1^{er} Excellent" en classe Intermédiaire ou Ouverte à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les juges font les propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2^e est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé le RCACS. Celle-ci peut être convertie en CACS si le chien proposé par le CACS :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines ;
- a déjà le titre de Champion National de Standard.

Les CACS ne sont valables qu'après leurs homologations par la SCC.

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 105 €, qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration ;
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice ;
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre ;

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition (Voir § Réclamations).

ÂGE MINIMUM EXIGÉ POUR LA CONFIRMATION : 12 MOIS

TRÈS IMPORTANT- PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Avis aux exposants résidant en France

1) Le ministère de l'Agriculture (Direction des Services Vétérinaires) exige, pour les chiens de 2^e catégorie un certificat de vaccination antirabique libellé sur l'un des imprimés officiels enregistrés par le CERFA sous les numéros 50-4272, 50-4273 et 50-4286.

La validité du certificat débute :

- en cas de primo-vaccination : un mois après la date de sa délivrance. Les dates du début et de la fin de validité doivent être portées sur le certificat.
- en cas de vaccination de rappel : le jour même de la vaccination. La date de fin de validité doit être portée sur le certificat.

2) Le contrôle des certificats et l'examen sanitaire des animaux présentés sont assurés par un vétérinaire sanitaire désigné par le directeur des Services Vétérinaires du département. Ce vétérinaire peut refuser l'admission des animaux pour non-conformité aux conditions sanitaires.

Les animaux présentés doivent être en parfait état de santé. L'origine de chacun d'eux devra pouvoir se justifier à tout moment.

Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvovirus et la toux de chenil

- **Pas de remboursement des frais de concours en cas d'absence pour motif personnel.**
Remboursement intégral en cas d'annulation pour cause majeure, notamment liée à la COVID 19.
- **Pas d'inscription au poteau**
- **Confirmation gratuite avec l'engagement**
- **Pas de confirmation seule.**

Bien être animal

Selon du nouveau règlement des expositions de la FCI : « Les exposants sont responsables du bien-être de leurs chiens lors d'une exposition canine internationale. Il est interdit d'exposer un chien à une situation dangereuse pour sa santé et son bien-être, tel que le laisser dans une voiture par un temps excessivement froid ou chaud ou le traiter d'une manière cruelle. La violation de ces règles entraînera une exclusion de l'exposition et de toute autre manifestation FCI ».

Les exposants et les organisateurs doivent veiller scrupuleusement à ce que les chiens qui participent à une manifestation canine, le fassent dans des conditions décentes. **Pas de collier étrangleur, ni semi étrangleur, pas de secousse en tirant brutalement sur la laisse, ni d'enfermement en vari-kennel sous housse, etc**
Réfèrent BEA désigné par le comité pour la NE 2025 : Mme FERREIRA

Règlement complet des expositions sur le site SCC :

<https://www.centrale-canine.fr/articles/reglement-des-expositions>



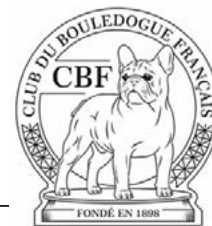
37^e EXPOSITION NATIONALE D'ÉLEVAGE du Club du Bouledogue Français

Dimanche 4 mai 2025 Avec attribution du C.A.C.S.



LE BLANC

DEMANDE D'ENGAGEMENT



à adresser à CEDIA - NE CBF - 8, rue de Wolfisheim - 67201 ECKBOLSHEIM **NOUVELLE ADRESSE**
CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE 20 Avril 2025 (date de réception) (1^{er} tarif jusqu'au 13 avril)

Il ne sera accepté AUCUN ENGAGEMENT après cette date.

Une feuille par chien (photocopies acceptées) • Écrire en caractères d'imprimerie afin d'éviter toute erreur au catalogue

J'engage mon chien dans la classe ci-après (une croix dans la ou les case(s) choisie(s))

Baby Puppy Jeune Vétéran Ne concourant pas Confirmation
Intermédiaire Ouverte Champion avec engagement

Particulier - Eleveur - N° de certificat de capacité : _____

N° tatouage ou transpondeur : _____ N° Livre d'Origines : _____
(avec indication du pays de ce livre)

Nom du chien : _____

Couleur : Bringé Fauve Bringé et Blanc (caille) ou Fauve et blanc *la robe fauve et blanc est jugée avec la couleur bringé et blanc.*

Date de naissance : _____ Mâle Femelle

Nom du père (avec l'affixe) : _____

Nom de la mère (avec l'affixe) : _____

Producteur : _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : *Mon adresse et mon n° de téléphone ne figureront pas dans le catalogue*

M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Tél. : _____

Votre adresse courriel : _____ @ _____

Tout exposant qui introduirait dans l'exposition, un adulte ou un chiot non inscrit au catalogue est passible d'expulsion

Tarifs d'engagement

1^{er} tarif 2^e tarif

• pour les classes jeune, intermédiaire, ouverte, vétéran, champion
1^{er} chien 40 € 50 €
2^e chien 30 € 40 €
chiens suivants (chacun) 20 € 30 €

- 10% pour les adhérents à jour de cotisation au moment de l'engagement sur Cédia

• Baby, Puppy (chacun que le chien soit seul engagé
ou accompagne un autre chien engagé) 20 € 30 €

- 10% pour les adhérents à jour de cotisation au moment de l'engagement sur Cédia

catalogue papier couleurs en souvenir,
à réserver avec l'engagement 5 €
catalogue officiel digital gratuit

Aucun chien non déclaré à la DDPP ne sera admis dans l'exposition

Chien ne concourant pas,
accompagnant ou non un chien engagé à la NE : 10 €

Confirmations et inscriptions des
PAIRES, COUPLES, LOTS AFFIXE et LOTS REPRODUCTEURS : gratuit

- Pas de remboursement des frais de concours
- Pas d'inscription au poteau, ni pour le concours
 - Confirmation gratuite avec l'engagement
 - Pas de confirmation seule.

Je déclare sincères et véritables les renseignements contenus dans ma demande. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et totalement les organisateurs de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui-même ou à moi-même de mon propre fait.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chiot n'est pas, à ma connaissance au jour où est signé cet engagement, atteint de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de l'exposition.

En cas de fausses déclarations, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au règlement, notamment la disqualification de mon chien de toutes manifestations patronnées par la SCC.

J'accepte Je n'accepte pas
de voir publier la photo de ce chien dans la revue du club.

Date : _____ Signatures : _____

Engagements sur Internet : <https://cedia.fr> (avec paiement sécurisé)